

COMMUNE DE LUGNY

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2022  
COMPTE RENDU

Département de Saône et Loire

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six janvier à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LUGNY sous la présidence de M GALÉA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15, la séance est non ouverte au public.

**PRÉSENTS :** Messieurs Guy GALEA, François GOLLEAU, François ROUGEOT, Franck REDOUTEY, J-C LALANNE, P.GOURLAND, et Thomas THEVENARD.

**Mesdames** Christine CHEVALIER, Agnès BLANC et Louise-Marie DRAPIER.

**ABSENTS :** Joël GAYET (pouvoir donné à G.GALEA) Patrice MILLOT (pouvoir donné à G.GALEA), et Myriam MARCK (pouvoir à L-M DRAPIER), Sarah GOYON (pouvoir à L-M DRAPIER), Patrick POINT (pouvoir à T.THEVENARD).

La séance a été ouverte sous la présidence de M GALÉA, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

M Guy GALEA est désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

**1) VALIDATION du DERNIER COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 19 JANVIER 2022**

Le compte rendu du 19 janvier 2022 a été approuvé par 13 votes pour et 2 oppositions (pour les raisons suivantes : installation de laverie non votée-Information erronée).

**2) PAPI (érosion) PROGRAMME d' ACTIONS et de PRÉVENTIONS des INNONDATIONS**

M Le Maire informe que ce projet est proposé par la ComCom du Mâconnais Tournugeois et porte sur l'érosion. Lugny fait partie des communes ciblées pour pouvoir bénéficier de l'audit. Un budget de 300€/an est prévu par commune.

Le Conseil Municipal accueille ce projet avec un ressenti positif.

**3) VIDEO-PROTECTION**

M Le Maire précise que la vidéo-protection n'est en aucun cas de la vidéo-surveillance. Ces installations auraient une prise en charge à hauteur de 50 % par le Conseil Régional. La mise en œuvre serait sur 2023. Les images resteraient internes à la commune, et ne seraient pas sauvegardées. Ce dispositif servirait à lutter efficacement contre la dégradation, la violence, la destruction...etc.

Le Conseil Municipal accueille cet audit favorablement et une décision sera prise en fonction de l'audit.

**4) RODP FMT**

**Délibération 2022 / 004**

M Le Maire rappelle la délibération n° 2016/054 prise en conseil municipal du 20 juillet 2016 par laquelle le Conseil a instauré le principe de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz, électricité et télécommunication.

M Le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévus par l'article L.45-1 et L.48 du code des postes et des communications électroniques, à : **980,52 €** à reverser au SYDESL pour l'exercice **2021/Contribution 2022**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**5) CAMION PRODUITS GRECS**

M Le Maire, expose la demande de M CHRISTAKIDIS en date de décembre 2021 agissant en qualité de responsable de l'enseigne GEIAMAS, dont l'activité est la fabrication et la vente de produits grecs en camion sur foires et marchés, qui souhaite occuper temporairement le domaine public en installant son camion sur le terrain des Nièvres les mardis à partir de 17h00 et ce jusqu'à 19h00.

Il propose qu'une redevance d'occupation du domaine public lui soit demandée à partir du 1<sup>er</sup> mars 2022 d'un montant de 100 €/trimestre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**6) AVENANT REGLEMENT INTERIEUR RESTAURANT SCOLAIRE**

M Le Maire, explique que face au covid, certaines classes sont fermées au dernier moment, les classes étant fermées, les enfants ne se rendent donc pas en restauration scolaire. Etant donné qu'au moment où les classes sont fermées, il est trop tard pour annuler la commande de repas, et étant donné qu'il est dans ce cas impossible de facturer aux parents, il

conviendrait d'apporter un avenant au règlement intérieur.

Après renseignements pris auprès de la société RPC, les repas livrés ont une DLC de 5 jours, ce qui permettrait à la collectivité de ne pas avoir de pertes dues aux fermetures de classes. Avec cette solution, rien n'est jeté, et surtout aucune perte n'est constatée, les élus conviennent donc de ne pas porter d'avenant au règlement intérieur du restaurant scolaire.

Il est porté connaissance que deux mamans demandent du pain dès le début du repas, à voir avec les cantinières.

## QUESTIONS DIVERSES

- **SITE INTERNET** : M P.MILLOT propose de reprendre le site Internet de la Commune et d'en créer un nouveau avec son fils, ceci afin d'éviter de faire appel à une structure privée : ce qui serait très onéreux.  
M F.ROUGEOT précise qu'il est important de veiller à reprendre les adresses mail de la Commune.
- **BORNES ELECTRIQUES** : le SYDESL et l'entreprise GUINOT se sont rencontrées sur les 2 places destinées à la pose des bornes électriques de recharge afin de planifier leur intervention. Les travaux débiteront courant mars.
- **DEFIBRILATEUR** : Le défibrillateur est enfin installé place du Pâquier devant la mairie (emplacement choisi en fonction de l'arrivée électrique), trois personnes ont été formées. M F.GOLEAU informe les élus que le prestataire l'a informé qu'il existait une alarme qui se déclenchait dès l'ouverture du coffret, ceci afin de dissuader les actes malveillants.
- **PROPOSITION AUDIT POSTE/VOIRIES DE LA COMMUNE** : La commission voirie a décidé d'abandonner ce projet proposé par la Poste car cet audit serait trop coûteux par rapport aux travaux à effectuer.
- **BATIMENT BERTHOUD** : Un expertise a donc été réalisée afin d'évaluer financièrement le bâtiment actuellement loué par la société Berthoud. Il ressort quelques remises aux normes à effectuer. Le diagnostic DPE sera donc à faire (MF.REDOUTEY le mettra en place). Il est important de prendre conscience qu'en l'état le bâtiment ne peut pas être reloué sans passer par la phase mise aux normes.  
Le coût minima pour la vente a été fixé par l'expert à 70 000 € et le coût maximum à 75 000 €.  
M G.GALEA est chargé de négocier avec l'entreprise Berthoud pour une reprise dans les meilleures conditions.
- **STATUE de M ODDOUX** : M ODDOUX offre à la Commune une statue abstraite à la forme d'un cristal de roche. La statue mesure environ 2m de haut et 70 cm de large, elle est creuse et est en pierre. Il est nécessaire d'être au moins 4 pour la porter. Mrs THEVENARD, ROUGEOT, GOLLEAU et GALEA se proposent afin de la placer dans le hall de la mairie.
- **FRESQUE** : M GALEA informe les élus qu'à ce jour, une enveloppe de sponsors d'un montant de 4 000 € a été enregistrée. Groupama est intervenu à hauteur de 2 000 €. Il convient donc de voir si le projet peut continuer suivant le prix demandé par l'artiste.
- **VIVAL** : M Le Maire présente aux élus, la proposition de vente du bâtiment entier où se trouve le VIVAL. Ce bâtiment se décompose de 3 appartements situés au-dessus du VIVAL qui pourraient après travaux être loués.  
Le coût proposé serait de 270 000€ (prix de vente) / 5 000 € (frais notaire) / 10 000 € (frais électricité) / 75 000 € (travaux pour remise aux normes des appartements). Après renseignements pris auprès de CRCA de Lugny, et après une estimation des loyers perçus pour les 3 appartements ainsi que la location du VIVAL, l'opération serait bénéficiaire pour la commune. Etant donné le montant du prêt estimé pour l'achat et les travaux, l'ensemble des élus décident d'abandonner le projet.
- **SCOLAIRE** : M P.GOURLAND informe qu'un enfant suite à des incidents a été exclu du restaurant scolaire durant une semaine, ce qui en entraîné une déscolarisation de l'élève par la famille. L'inspecteur académique en a été informé.
- **BATIMENTS** : Le problème « rats » a été réglé.  
Il est porté aux élus qu'il existe un gros problème de chauffage à la gendarmerie. Plusieurs devis sont en cours. La piste d'une pompe à chaleur est à approfondir. M F.REDOUTEY visite certains bâtiments afin de voir les aides mises en place par l'état pour isoler les combles non aménagés.
- **VOIRIE** : le mur de soutènement vers M GALLET a été reconstruit. Les travaux du parking de la Verchère ont été réalisés également.
- **ANIMATIONS** : Mme Claire MILLOT a effectué son premier cours de musique à la salle Michelle BROUTCHOUX, le test est concluant. Des cours d'initiations au tango vont débiter, cela se déroulera sur les week-ends.
- **ASSOCIATIONS** : Il est nécessaire que les associations communiquent à la commune leurs dates d'animations afin que les dates à retenir soient précisées aux administrés.

Le prochain Conseil est prévu le 23 février 2022.

La séance est levée à 23h10.

Le Maire,  
Guy GALÉA

